



SPÉCIAL PLACEMENTS



SCÉNARIO 2

Surfer sur le frisson de la reprise

Tenter sa chance en Bourse ne sera pas de tout repos, tant les marchés sont volatiles, mais pourrait sourire aux audacieux...

Epargner risqué

Ce scénario s'adresse aux épargnants qui croient en un « retour à la normale », aux plus joueurs à qui les soubresauts des marchés ne donnent pas le vertige et/ou aux plus jeunes, qui auront le temps de « se refaire », en cas de retournement conjoncturel, capter de la performance et augmenter leur patrimoine à un horizon plus lointain. Si l'on souhaite maximiser ses gains, il faudra choisir la bonne enveloppe fiscale, assurance-vie (en unités de compte) et PEA en tête.

La pandémie, qui sévit depuis un an, perturbe les économies de nombreux pays, pèse sur l'activité de beaucoup d'entreprises cotées et agite les Bourses du monde entier. Malgré des amplitudes de cours importantes, l'année 2020 s'est finalement terminée avec des indices contrastés mais moins désastreux que prévu: -7,1% pour le CAC 40, -6,35% pour l'Euro

Stoxx 50 (indice européen), -13% pour le Footsie (indice anglais), +18,39% pour le S&P 500 (indice américain) et +18,57% pour le MSCI marchés émergents. Qu'en sera-t-il cette année ?

Malgré une nouvelle vague de contaminations en Europe qui pousse de plus en plus de pays à prendre des mesures sanitaires renforcées, les campagnes de vaccination redonnent de l'espoir. En 2021, les experts des marchés sont d'ailleurs nombreux à afficher leur optimisme envers les actions. « Avec une banque centrale européenne qui injecte énormément de liquidités et maintient les taux directeurs au plus bas, et des Etats qui mènent de généreuses politiques budgétaires, la reprise économique ne peut que s'amorcer. Tout est une question de timing. Le redémarrage pourrait s'avérer chaotique, voire fragmenté, mais il se produira », affirme Wilfrid Galand, directeur stratège chez Montpensier Finance. Malgré le gros creux consécutif au premier confinement, l'activité économique se redresse: « Alors que l'OCDE prévoyait en juin dernier un recul de 10% du PIB mondial au 4^e trimestre 2020, ce dernier s'est finalement retrouvé au même niveau qu'en 2019, sur la même période », signale François-Xavier Chauchat, chef économiste chez Dorval AM.

Des effets positifs sur l'activité des sociétés sont attendus au second semestre 2021.

« Les Bourses qui font quasi du surplace depuis novembre pourraient intégrer dans leurs cours ce scénario positif dès le 2^e trimestre. Par la suite, ce phénomène pourrait s'amplifier au fur et à mesure que la vaccination s'accéléra et que virus reculera », avance Olivier de Berranger, directeur général délégué de La Financière de l'Echiquier.

En dépit de cet optimisme, la Bourse reste la Bourse. Autrement dit, volatile ►►





ÉVOLUTION DES INDICES BOURSIERS

Fréquence hebdomadaire



SOURCES : YAHOO FINANCE - BOURSORAMA

► et imprévisible, et même plus qu'avant la crise sanitaire. « Les grands indices ne veulent plus rien dire, le marché est hétérogène et le sera encore plus à l'avenir. Au sein d'un même secteur, certaines sociétés se portent bien tandis que d'autres souffrent », souligne Nadine Trémollières, directrice de Primonial Portfolio Solutions. Selon elle, si l'on veut détecter les gagnants de demain, « il convient d'être hyper sélectif ». Les domaines innovants et transversaux (numérique, digitalisation, transition énergétique, intelligence artificielle), qui ont eu le vent en poupe en 2020, devraient être moins porteurs en 2021. Ils pourraient laisser la vedette aux valeurs liées à la construction qui bénéficient des plans de relance ou aux banques qui devraient profiter de la reprise. « Toutes les bonnes nouvelles vont en principe favoriser les Bourses européennes qui affichent une sensibilité plus grande au rebond des secteurs les plus touchés par la crise », affirme François-Xavier Chauchat. « Pour les valeurs cycliques qui ont été le plus pénalisées l'an passé, le rebond des bénéficiaires pourrait être de 20 %, 30 %, voire 40 % », avance Olivier de Berranger. La remontée attendue des marchés devrait à terme entraîner tous les titres et continuer de profiter aux thématiques innovantes (biotech, robotisation, énergies propres...). « C'est un mouvement de fond et structurel qui s'est accéléré avec la pandémie », affirme Nadine Trémollières. Pour surfer sur cette vague et bénéficier de la bonne santé des marchés émergents (notamment la Chine), mieux vaut se positionner sans délai sur ces titres et surtout les « mixer ».

Vous n'avez pas le temps ou l'envie de gérer vous-même un portefeuille ? Le plus simple sera de sélectionner un panier de

fonds plus ou moins spécialisés (par secteur géographique et thématique). Cette stratégie permet de jouer la carte de la diversification, seule parade efficace pour limiter le risque. Gérés par un professionnel, ces véhicules collectifs peuvent être logés au choix dans un compte titres ou dans la poche unités de compte (UC) d'un contrat d'assurance-vie. Outre sa fiscalité attrayante, « cette enveloppe a l'avantage de ne pas disposer de plafond de versement », explique Cyrille Chartier-Kastler, président fondateur de Facts & Figures. « Elle offre un large univers d'investisse-

ment qui va des fonds généralistes ou spécialisés aux produits structurés, en passant par les ETF (ces indices qui reflètent l'évolution d'un marché), les obligations et le non-coté. De plus, l'assurance-vie propose de nombreuses formules de gestion à la carte (gestion libre, profilée, sous mandat). Autant de scénarios et de combinaisons capables de répondre aux besoins de tous les profils d'épargnants. » Enfin, pour éviter de trop s'exposer aux coups brutaux de la Bourse, il conviendra d'investir régulièrement, progressivement et de détenir ces titres sur une longue période. **L.S.**

PAS D'IMPASSE SUR LE PEA ET LE PER

Une autre façon d'investir en Bourse consiste à loger ses titres cotés ou ses fonds dans un plan d'épargne en actions (PEA). Le grand intérêt de cette enveloppe ? Elle constitue un havre fiscal. Après cinq ans de détention, les plus-values et les dividendes ne sont pas taxés et sont seulement assujettis aux prélèvements sociaux de 17,2 %. Le PEA est cumulable avec le PEA-PME qui cible les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) dans la limite de 225 000 euros.

Bonne nouvelle pour les épargnants : depuis le 1^{er} juillet 2020, les frais du PEA sont plafonnés. Reste que l'univers d'investissement de ce plan est limité car circonscrit aux seules actions de sociétés basées dans les pays membres de l'Union européenne. Impossible, avec une telle enveloppe, de jouer les valeurs nord-américaines ou asiatiques qui constituent pourtant de puissants moteurs de performances. Lancé en 2019, le plan épargne retraite (PER) souscrit dans une entreprise ou à titre individuel constitue

un autre réceptacle favorable pour les titres. Là encore, ce plan offre une large gamme de fonds en multigestion avec la possibilité d'effectuer des versements à la carte. Il s'agit d'une épargne de très long terme qui ne sera débloquée qu'à la retraite, sous forme de capital, de rente viagère ou d'un mix des deux. Côté fiscalité, la loi autorise à certaines conditions (plafonds) de déduire de son revenu net global l'ensemble des versements réalisés dans son PER. Mais rappelons que les frais sont élevés et grèvent la performance. **L.S.**